

» Souverains de Russie, cependant le Résident qu'elle
» a en cette Cour a osé lui donner de sa propre
» autorité celui d'Imperatrice dans divers mémoires
» qu'il nous a presentez; mais nous avons repliqué,
» que la dignité Impériale n'appartient & n'est ré-
» servée qu'à un de nos amis. Comme ce point a
» été refusé aux Russiens, & que d'ailleurs ils ajou-
» tent foi aux Relations mal-fondées de leur Réfi-
» dent, ils aff'ctent d'avoir été forcés malgré eux
» à la guerre qu'ils avoient déjà résoluë. Ce sont
» là les prétextes dont ils colorent leur résolution
» selon leur ancienne coutume. . . . L'année der-
» niere ils ont déjà fait des infractions au Traité
» de Paix, desorte qu'on fut obligé d'envoyer le
» Cham des Tartates à Ak Kitman avec une Armée
» considérable. Si dans ce tems-là on en avoit
» voulu donner la permission aux Tartates, on au-
» roit pû esperer, qu'avec la grace de Dieu, ils
» auroient mis les Moscovites à la raison, mais la
» Porte n'a point voulu faire la moindre breche à
» la Paix avec la Russie.

La troisième piece est une Lettre du Comte de
Königsegg au Grand Vizir du 5. Decembre 1736.
qui a été inserée dans nos Mémoires, lorsqu'elle a
paru. Cette Lettre se réduit à 3. points. Dans le premier
le Comte de Königsegg fait voir que la Porte n'a pas
répondu suffisamment aux Grieffs de la Russie. Dans le
second il dit que l'Empereur étant allié de la Russie, il
souhaite que la Paix soit rétablie avant la fin de l'hî-
ver. Dans le troisième le Comte de Königsegg
propose la confirmation & la prorogation du Traité
de Passarowitz.

La quatrième piece est la réponse du Grand Vizir
à ces trois points; en commençant par le dernier,
qu'il dit qui est entierement conforme aux vœux de
la